

Description de fonction de l'Accompagnant.e

RESPONSABILITÉS

1. Préparer sa mission

Après contact avec l'intervenant.e social.e et acceptation de la mission, celui-ci lui/celle-ci explique le contenu de son ordre de mission et sa portée (de vive voix sur rendez-vous fixé, ou par téléphone au cas où la mission a été envoyée par courriel). De même, dans les limites convenues, il/elle donne les informations utiles relatives au bénéficiaire lui-même. L'accompagnant.e lui pose alors toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension de sa mission avec le bénéficiaire. Il/elle s'en imprègne.

2. Accueillir le bénéficiaire

Afin de le mettre en confiance, le bon accueil du bénéficiaire est primordial. L'accompagnant.e veille à ce que celui-ci se passe dans le cadre des recommandations d'Accompagner : écoute, respect, empathie en sont les piliers principaux qui seront observés particulièrement. Il/elle veille à mettre celui-ci à l'aise tout au long de la mission.

3. Accompagner le bénéficiaire

Pour répondre pleinement aux attentes du bénéficiaire et le rassurer, l'accompagnant.e l'assure de sa présence physique tout au long de la mission. Il/elle emmène le bénéficiaire là où il est attendu, à l'heure convenue. Si spécifié dans la mission, il/elle le raccompagne au bureau d'Accompagner ou chez le partenaire dès la démarche effectuée.

4. Seconder le bénéficiaire

Afin qu'il puisse (ré) apprendre lui-même à faire ses démarches de manière autonome, l'accompagnant.e veille à ce que le bénéficiaire garde l'initiative dans sa démarche. Il/elle ne l'aide et ne le conseille qu'en cas de besoin. Il /elle facilite, encourage et concilie s'il y a lieu. En cas de nécessité il/elle intervient à sa place. Une fois la démarche terminée, il/elle reflète et synthétise ce qui a été dit et demandé par écrit, de préférence.

5. Rapporter

Afin d'éclairer les différents intervenants sur le déroulement de la mission et de faire le point avec le Service d'accompagnement ambulatoire ou la Chargée du volontariat sur les suites éventuelles à lui apporter, l'accompagnant.e fait rapport de sa mission dès son retour. Il complète pour ce faire le « Rapport de l'accompagnant.e » prévu à l'ordre de mission, par le biais du « coin des bénévoles » du site www.accompagner.be